



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juin, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérard

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de BOCHATON Maryse à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à PILLET Isabelle ; de LAVERRIERE Magali à VAUR Florence ; de MACHERAT Martial à GOY Francis ; de MOENNE Monique à GERNAIS Benjamin ; de STAROPOLI Michel à VIGNY Gérard ; de VALENTIN Pierre à MILESI Gérard

Absent excusé : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 7
Votants : 25

Délibération n° D2023_053 – FINANCES

Plan de financement SYANE - Travaux lieu-dit « Sevraz – Route des Crêts »

Monsieur le Maire indique que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Sevraz – Route des Crêts », figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 161 692,11 €
avec une participation financière communale s'élevant à : 29 999,94 €
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 850,76 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune :

- 1) Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux du SYANE et sa répartition financière d'un montant global estimé à : 161 692,11 € avec une participation financière communale s'élevant à : 29 999,94 € et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 850,76 €
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 880,61 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 23 999,95,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Gérard MILESI

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 03/07/23
Publication en ligne le 04/07/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS